

Pièces justificatives



Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'université Paris 13 devront prendre rendez-vous auprès de la Direction de la Scolarité pour présenter les originaux des documents demandés ci-dessous. Etape indispensable pour finaliser leur inscription.

PREMIERE INSCRIPTION ou REINSCRIPTION

- **Autorisation d'inscription** fournie par le secrétariat de la formation dans laquelle s'inscrit l'étudiant : uniquement pour les étudiants ne pouvant pas s'inscrire en ligne (exemple : VAE).
- **Pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour, récépissé du titre de séjour).
- **Diplômes** (selon votre situation) :
 - relevé de notes du baccalauréat
 - dernier diplôme dans l'enseignement supérieur ou attestation de réussite
 - justificatif de VAE/VAP
 Les diplômes étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.
- **Attestation de sécurité sociale** ou carte vitale (celle des parents pour les moins de 20 ans).
- **Attestation d'assurance** responsabilité civile (uniquement pour les DUT et licences pro).
- **Certificat de scolarité** ou **carte étudiante** de la dernière année d'inscription dans l'enseignement supérieur (sur laquelle figure le numéro INE).
- **1 photo d'identité**
- **JAPD ou JDC** : Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, obligatoire pour les moins de 25 ans.

CAS PARTICULIERS

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ ETUDIANTS INSCRITS EN PACES :
attestation sur l'honneur ➤ ETUDIANTS BOURSIERS :
attestation conditionnelle ou définitive de bourse de l'année universitaire en cours. ➤ ETUDIANTS EN STAPS :
certificat médical | <ul style="list-style-type: none"> ➤ EXONERATION SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : <ul style="list-style-type: none"> - <u>étudiants salariés</u> : attestation de l'employeur précisant : le type de contrat, la durée et la rémunération. - <u>étudiants ayant droit</u> (parents, conjoint...) :
tout justificatif prouvant votre statut d'ayant droit, permettant la non affiliation à la sécurité sociale étudiante (régimes spécifiques : EDF, SNCF, attestation du conjoint salarié...). |
|---|--|